



UNITÉ PASTORALE S^T-FRANÇOIS-XAVIER / S^{TE}-TRINITÉ et COMMUNAUTÉ POLONAISE



MESSAGER PAROISSIAL

DIMANCHE 18 JANVIER 2026

2^e dimanche du temps ordinaire

Le
temps
ordinaire

À LA SUITE DE JEAN LE BAPTISTE, RENDRE TÉMOIGNAGE !



L'entrée dans le temps ordinaire se réalise cette année dans la continuité du baptême au Jourdain. Parce que ce moment inaugure le ministère de Jésus, après trente ans de silence. La célébration du baptême dans l'Esprit Saint ouvre à chaque fidèle la porte du ciel, l'adoption filiale. Jésus reçoit la « manifestation » de son identité céleste. Il révèle sa condition de Fils et nous offre par le baptême l'adoption du Père. Il se fait obéissant à la loi pour la dépasser et son obéissance fait se répandre sur une multitude la délivrance. Ainsi s'accomplit la parole du prophète Isaïe et se réalise l'espérance du peuple, présent en grand nombre sur les rives du fleuve. La réponse de l'homme à la manifestation du Sauveur est exprimée par le psaume : « Tu ne demandais ni holocauste ni victime alors j'ai dit je viens. » Jésus a fait le don de soi au Père et nous invite à l'imiter, en esprit et en vérité, corps et âme, puisque nous avons été plongés avec lui dans les eaux du baptême.



« Voici l'Agneau de Dieu qui enlève le péché du monde. »
(Jn 1, 29-34)

L'Évangile nous présente Jean [le Baptiste] au moment où il rend témoignage de Jésus. [...]. Et certains disciples de Jean, en entendant ce témoignage suivent Jésus. [...] Ils ont senti la présence de Jésus. Mais pourquoi ont-ils rencontré Jésus ? Parce qu'il y a eu un homme qui a rendu témoignage de Jésus.

C'est ce qui se passe dans notre vie. Il y a de nombreux chrétiens, des prêtres, des évêques qui professent que Jésus est Dieu... Mais rendent-ils tous témoignage de Jésus ? [...] Être chrétien est tout d'abord rendre témoignage de Jésus. Et c'est ce qu'ont fait les apôtres : les apôtres ont rendu témoignage de Jésus et c'est pour cette raison que le christianisme s'est diffusé dans le monde entier. [...] [Pourtant], ils étaient tous pécheurs ! [...]

Ce que j'ai dit, nous le comprenons tous : des témoins et des pécheurs. Mais en lisant l'Évangile, je ne trouve pas un certain type de péché chez les apôtres [...] : ils n'étaient pas médisants. [...] Je pense à nos communautés : combien de fois voit-on ce péché de « s'écarter l'un l'autre », de parler mal, de se croire supérieur à l'autre et de parler mal en cachette ! [...] Une communauté où il y a des médisantes et des médisants est une communauté qui est incapable de rendre témoignage.

Voulez-vous une paroisse parfaite ? Pas de médisances. Rien. [...] Ce qui détruit une communauté, comme un terme, ce sont les médisances, dans le dos. [...] Que le Seigneur vous fasse ce don, cette grâce : jamais, jamais mal parler l'un de l'autre. Merci. *Pape François (extraits)*



HORAIRES DES CÉLÉBRATIONS LITURGIQUES.

PAROISSES :	LA SAINTE-TRINITÉ	SAINT-FRANÇOIS-XAVIER
SAMEDI <i>Saint Antoine</i> (17 janvier 2026)	- 18h30 – MESSE DOMINICALE anticipée	
2 ^E DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (18 janvier 2026)	- 9h30 – MESSE DOMINICALE (en polonais)	- 11h00 – MESSE DOMINICALE
LUNDI <i>de la férie</i> (19 janvier 2026)		
MARDI <i>de la férie</i> (20 janvier 2026)	- 8h30 – Rosaire à la Bienheureuse Vierge Marie - 9h00 – MESSE	- 18h00 – Prière des mères - 19h00 – <i>reprise</i> des répétitions de la chorale de gospel
MERCREDI <i>Sainte Agnès</i> (21 janvier 2026)	- 8h30 – Rosaire à la Bienheureuse Vierge Marie - 9h00 – MESSE à saint Joseph	- 17h45 – Vêpres - 18h00 – MESSE à s ^t Joseph à la chapelle d'hiver
JEUDI <i>de la férie</i> (22 janvier 2026)	- 8h30 – Rosaire à la Bienheureuse Vierge Marie - 9h00 – MESSE à la B. Vierge Marie	
VENDREDI <i>de la férie</i> (23 janvier 2026)	- 8h30 – Rosaire à la Bienheureuse Vierge Marie - 9h00 – MESSE	- 17h30 – Rosaire à la bienheureuse Vierge Marie - 18h00 – MESSE à la B. Vierge Marie à la chapelle d'hiver
SAMEDI <i>Saint François de Sales</i> (24 janvier 2026)	- 18h30 – MESSE DOMINICALE anticipée	
3 ^E DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE (25 janvier 2026)	- 9h30 – MESSE DOMINICALE (en polonais)	- 11h00 – MESSE DOMINICALE



ÉVÈNEMENTS PASTORaux

(À) LA SAINTE-TRINITÉ

- Samedi 17 janvier - de 10h30 à 12h00 - préparation à la confirmation
 - au cours de la messe de 18h30 - 2^e étape de préparation au baptême de deux enfants ; confions-les au Seigneur dans notre prière !
- Dimanche 18 janvier - de 10h30 à 12h00 – catéchisme pour les C.E.1-C.E.2 et C.M.1-C.M.2
 - N.B. : de 11h45 à 12h00 - petit temps convivial avec les parents (galette)*
 - à 16h30 - parcours découverte de s^t François
- Jeudi 22 janvier - à 18h00 - réunion des catéchistes de la S^{te}-Trinité et de S^t-François-Xavier
- Samedi 24 janvier - de 10h30 à 12h00 - éveil à la Foi
- Dimanche 25 janvier - de 10h30 à 12h00 - catéchisme pour C.E.1-C.E.2 et C.M.1-C.M.2

Vous souhaitez en savoir plus sur votre unité pastorale Saint-François-Xavier / Sainte-Trinité / communauté polonaise, rendez-vous sur son site : <https://saintfrancoisxavierloulouse.fr/>.

Pour recevoir le messager directement dans votre boîte mail, écrivez à Myriam : mibroussey@gmail.com.

Le conseil permanent de la C.E.F. (Conférence des Évêques de France) a publié une tribune sur la fin de vie.

DISONS NON à la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté!

Le Sénat examine, du 20 au 26 janvier,
une proposition de loi
sur l'«aide à mourir».

S'il était adopté le 28 janvier, ce texte,
parmi les plus permissifs au monde,
menacerait les plus fragiles
et remettrait en cause le respect
dû à toute vie humaine.

Ne restons pas silencieux

**Ensemble, affirmons notre attachement
à la dignité de chacun.** Les soins palliatifs,
capables de soulager les douleurs aiguës,
et soucieux d'un accompagnement, sont la
véritable aide jusqu'au bout.



«On ne joue pas
avec la vie.»
Interpellez votre
parlementaire:



Le diocèse de Toulouse relaie cette communication, accompagnée d'un message de Monseigneur de Kerimel

Chers frères et sœurs,

Le Sénat va débattre du projet de loi sur la fin de vie, avant la fin du mois de janvier.

Ce projet déjà discuté à l'assemblée nationale n'est autre, derrière des mots qui évoquent le soin, que la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté.

Le Conseil Permanent de la CEF vient de publier une tribune. Cette prise de parole a pour but de sensibiliser au danger qui menace notre société et à exiger le respect des personnes âgées et des grands souffrants qui méritent une fin de vie digne, accompagnée, et non provoquée.

Je vous encourage à prier et à contacter nos parlementaires pour que cette loi ne passe pas.

Il suffit de constater les dérives de cette culture de mort dans les pays qui ont légalisé l'euthanasie pour redouter son arrivée dans notre pays. Les soins palliatifs, là où ils sont proposés, sont le seul accompagnement respectueux de la dignité humaine des plus faibles et des souffrants.

Merci.

+ Monseigneur de Kerimel

TRIBUNE DES ÉVÊQUES DE FRANCE : « ON NE PREND PAS SOIN DE LA VIE EN DONNANT LA MORT ».

Dans les prochains jours, le Sénat examinera une proposition de loi instituant un « droit à l'aide à mourir ». Ce débat engage notre société dans ce qu'elle a de plus intime et de plus grave : la manière dont elle accompagne ses membres les plus vulnérables jusqu'au terme de leur vie.

Nous, évêques de France, voulons redire notre profond respect pour les personnes confrontées à la fin de vie, à la maladie grave ou incurable, à la souffrance et à la peur de dépendre des autres. L'Église a une longue expérience d'accompagnement des malades ou des personnes en situation de handicap, des aidants, des soignants, des aumôniers d'hôpitaux ou d'E.H.P.A.D et nous entendons l'angoisse de celles et ceux qui redoutent la douleur, la solitude ou la perte de maîtrise. Nous rencontrons directement cette angoisse quand des personnes proches, des membres de nos familles ou des fidèles de nos diocèses y sont confrontés et nous la partagent. Ces peurs sont réelles. Elles appellent des réponses humaines, fraternelles, médicales et sociales à la hauteur.

Depuis plus de vingt-cinq ans, la France a fait un choix singulier et précieux : refuser à la fois l'acharnement déraisonnable et la mort provoquée, en affirmant à la fois le droit de ne pas souffrir et le devoir d'accompagner la vie jusqu'au bout. Les lois successives, jusqu'à la loi Claeys-Leonetti et, aujourd'hui, la nouvelle loi en cours d'élaboration pour l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs, dessinent une « voie française » cohérente, reconnue, fondée sur le développement de la culture palliative, la prise en compte de la parole du patient, les directives anticipées et la possibilité de la sédation profonde et continue, non pour donner la mort mais pour soulager la douleur.

Les soins palliatifs sont l'unique bonne réponse aux situations éprouvantes de la fin de vie et nous exprimons ici notre reconnaissance aux élus qui, par leur vote, soutiennent l'actuelle proposition de loi pour l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs. Beaucoup de soignants engagés dans cette voie témoignent que la prise en considération de la personne en fin de vie ou malade, dans sa dimension physique mais aussi psychologique, relationnelle et, le cas échéant, spirituelle, telle que le proposent les soins palliatifs, entraîne quasiment toujours chez les patients en fin de vie la disparition des demandes à mourir. Car même derrière une demande de mort, c'est souvent le désir de vivre qui se dit. Pour permettre à tous d'accéder aux soins palliatifs, l'Église, qui est déjà présente dans le monde hospitalier et la pratique des soins, est prête à apporter sa contribution au développement de la culture palliative, en intensifiant son engagement sur le sujet.

Dès lors, une question s'impose : pourquoi une nouvelle loi ? Si l' »on meurt mal en France », comme on l'entend parfois, ce n'est pas parce que l'administration d'une substance létale aux patients n'est pas encore autorisée mais parce que la loi existante est insuffisamment appliquée et que l'accès aux soins palliatifs demeure très inégal sur le territoire national. Aujourd'hui encore, près d'un quart des besoins en soins palliatifs ne sont pas couverts. Comment proposer la mort comme une option quand l'accès effectif au soin, au soulagement de la douleur (les progrès médicaux permettent de venir à bout de quasiment toutes les douleurs réfractaires), à la présence humaine et à l'accompagnement n'est pas garanti pour tous ?

Légaliser l'euthanasie ou le suicide assisté changerait profondément la nature de notre pacte social. Derrière des mots qui se veulent rassurants se cache une réalité que le langage tend à dissimuler. Présenter l'euthanasie et le suicide assisté comme des actes de soin brouille gravement les repères éthiques. On détourne les mots de leur véritable sens pour mieux anesthésier les consciences : ce brouillage n'est jamais neutre. On ne prend pas soin de la vie en donnant la mort.

Nous refusons en particulier l'instrumentalisation de notions essentielles telles que la dignité, la liberté ou la fraternité. Nous rappelons avec force que la dignité d'une personne humaine n'est pas variable selon son état de santé, son autonomie ou son utilité sociale ; elle est inhérente à son humanité, jusqu'au bout. Elle est inaliénable.

La liberté, quant à elle, ne peut être pensée de manière abstraite, comme si la souffrance, la peur, la solitude ou la pression sociale n'avaient aucun impact sur le discernement. La demande d'en finir avec la vie n'est-elle pas une demande d'en finir avec une vie qui ne correspond plus aux critères socialement normés : être en bonne santé, utile, valide et ne pas représenter un poids financier a priori lourd ? La liberté ainsi conçue risque de devenir une pression silencieuse, surtout pour les plus fragiles. La liberté de tout individu doit aussi être envisagée dans sa dimension relationnelle : nous sommes interdépendants et les choix des uns engagent les autres. Faire porter un choix de mort à un malade, à une famille, à une équipe médicale formée pour soigner et non pour tuer, c'est nier le mystère de communion qui nous lie les uns aux autres. Paul Ricoeur invitait à « penser à la responsabilité qu'on a des autres qui sont confiés à notre soin et à notre garde et pas seulement à la responsabilité qu'on a à l'égard de soi-même. »

Enfin, évoquer une « loi de fraternité » quand il s'agit de faire mourir, de donner la possibilité de s'administrer une substance létale ou d'inciter un soignant à le faire contre sa conscience est un mensonge. La fraternité, valeur centrale de notre République, ne consiste pas à hâter la mort de ceux qui souffrent ou à forcer des soignants à la provoquer mais au contraire à ne jamais abandonner celles et ceux qui vivent ces moments si difficiles et douloureux. La fraternité invite à refuser définitivement la tentation de donner la mort et, dans le même temps, à s'engager résolument pour développer effectivement les soins palliatifs sur tout le territoire, à renforcer la formation des soignants, à soutenir les aidants, à rompre la solitude et à reconnaître que la vulnérabilité fait partie de la condition humaine.

Aussi, nous appelons solennellement les responsables politiques à mesurer la portée anthropologique, sociale et éthique de leurs débats et de leurs votes. Nous comptons sur la décision personnelle et courageuse de nos élus nationaux. La vie, à toutes ses étapes et jusqu'à la fin, n'est pas une cause que l'on porte comme une autre, avec des idées toutes faites et l'orgueil de nous croire tout-puissants mais un mystère à accueillir, avec une écoute attentive de ceux que la souffrance transperce et avec humilité : il faut beaucoup d'humilité pour un peu d'humanité.

Notre motivation n'est pas d'abord ni exclusivement confessionnelle. Nous voulons donner un écho à l'inquiétude profonde exprimée par de très nombreuses personnes malades, personnes en situation de handicap, familles ou soignants. Avec cette proposition de loi, ces derniers seraient encore en première ligne et sommés de poser des actes contraires à l'éthique du soin et au pacte de confiance qui les lie aux patients et à leurs familles ou leurs proches. Le risque est grand de mettre à mal la relation de confiance entre le soignant, le soigné, son entourage proche.

Le vote qui se présente aux représentants de la Nation n'engage donc pas seulement un choix individuel mais un choix de société. Car au-delà de « l'aide à mourir », c'est la question du sens de la vie, de la souffrance et de la mort qui se pose à nous. Une vie humaine, aussi affaiblie soit-elle, peut-elle décentement être considérée comme inutile au point de s'en débarrasser ? Sommes-nous des êtres parfaitement autonomes ou des personnes qui faisons alliance pour prendre soin les unes et les autres ? L'inquiétude humaine aux confins de la mort est-elle une absurdité à effacer ou une condition de notre existence, à soulager et à accompagner ?

Nous croyons qu'une société grandit non pas lorsqu'elle propose la mort comme solution mais bien lorsqu'elle se mobilise pour accompagner la fragilité et protéger la vie, jusqu'au bout. Le chemin est exigeant, certes, mais c'est le seul qui soit véritablement humain, digne et fraternel.

Les évêques du Conseil permanent de la Conférence des évêques de France (CEF)

Cardinal Jean-Marc Aveline, archevêque de Marseille et président de la CEF - Mgr Benoît Bertrand, évêque de Pontoise et vice-président de la CEF - Mgr Vincent Jordy, archevêque de Tours et vice-président de la CEF - Mgr Pierre-Antoine Bozo, évêque coadjuteur de La Rochelle - Mgr Sylvain Bataille, archevêque de Bourges - Mgr Nicolas Brouzet, évêque de Nîmes - Mgr Alexandre de Bucy, évêque d'Agen - Mgr Jacques Habert, évêque de Bayeux et Lisieux - Mgr Alexandre Joly, évêque de Troyes - Mgr Laurent Le Boulc'h, archevêque de Lille - Mgr Luc Meyer, évêque de Rodez - Mgr Pierre-Yves Michel, évêque de Nancy - Mgr Didier Noblot, évêque de Saint-Flour - Mgr Laurent Percerou, évêque de Nantes - Mgr Laurent Ulrich, archevêque de Paris - Mgr Pascal Wintzer, archevêque de Sens-Auxerre

Jésus, apprends-moi, je t'en prie, à vivre selon ton Esprit.
 Seigneur, je ne désire pas laisser le péché vivre en moi.
 Tu peux me montrer, chaque fois, ce qui dans mon cœur ne va pas.
 Seigneur, fais ce que tu voudras ; ma vie maintenant est à toi.
 Je veux être prêt au combat en sachant que tu vis en moi.

Seigneur Jésus, apprends-moi ta manière de regarder : comment tu as regardé Pierre pour l'appeler à ta suite ou pour le relever après sa faute ou comment tu as regardé le jeune homme riche qui ne s'est pas décidé à te suivre ou comment tu regardais avec bonté les foules qui se pressaient autour de toi.

Je voudrais te connaître comme tu étais : ton image devant moi suffirait à me changer.

Le Baptiste est resté subjugué par sa première rencontre avec toi ; le centurion de Capharnaüm s'est senti écrasé par ta bonté et un sentiment de stupeur et d'émerveillement envahissait ceux qui étaient témoins de tes miracles.

Le même saisissement frappe tes disciples et, au Jardin des Oliviers, la soldatesque terrorisée tombe à terre.

Pilate se sent incertain et son épouse est effrayée.

Le centurion qui te voit mourir proclame ta divinité alors même que tu rends l'âme.

Je voudrais te voir comme Pierre qui prend conscience devant toi de sa condition de pécheur, alors qu'il est frappé d'étonnement devant la pêche miraculeuse.

Je voudrais entendre ta voix comme dans la synagogue de Capharnaüm ou comme sur le Mont des Béatitudes ou quand tu t'adressais aux foules enseignant avec autorité, une autorité qui ne pouvait venir que du Père.

Fais que nous soyons ainsi tes disciples dans les choses les plus grandes et dans les choses les plus modestes, que nous soyons, comme toi, totalement voués à l'amour du Père et à l'amour de nos frères et de nos sœurs, nous sentant très proches de toi, car tu t'es abaissé jusqu'à nous qui étions en même temps si éloignés de toi, Dieu infini.

Pedro Arrupe, s.j. - Écrits pour évangéliser, p.433

Seigneur, donne-moi le courage d'être un témoin de ton amour et de ta miséricorde et aide-moi à ne pas avoir peur du « qu'en-dira-t-on » mais au contraire, à toujours témoigner de ma foi autour de moi, en faisant le bien. Oui, Seigneur, je veux faire le bien autour de moi, en chaque instant et en chaque circonstance.

bible.catholique.org

Seigneur, comme j'aime à te retrouver et à écouter ta parole.

Dans ton saint sanctuaire, je me tiens devant toi.

Après chacune de nos rencontres, me voici ragaillardi(e) et toujours plus sûr(e) de ma foi.

Mais, Seigneur, tu le sais, je suis faible : je ne suis pas un bon témoin de ton amour.

Jean le Baptiste, lui, n'a pas hésité à risquer sa vie quand il a annoncé ta venue.

Aujourd'hui, Seigneur, mon Dieu, je m'engage à annoncer la bonne nouvelle à chaque instant de ma vie, par mes actes et par ma voix.

Que celui qui ne te connaît pas encore ou qui te persécute puisse venir à toi.

Fais de moi un témoin de ton amour, ton témoin.

Al

PRIER POUR RECEVOIR LA COMMUNION SPIRITUELLE

Mon Jésus, je crois à votre présence dans le Très Saint Sacrement. Je vous aime plus que toute chose et je désire que vous veniez dans mon âme. Je ne puis maintenant vous recevoir sacramentellement dans mon Cœur : venez-y au moins spirituellement. Je vous embrasse comme si vous étiez déjà venu et je m'unis à vous tout entier. Ne permettez pas que j'aie jamais le malheur de me séparer de vous.

S^t A-M. de Liguori